

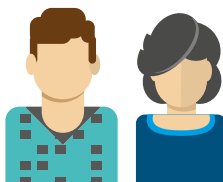
THÉRAPIES ORALES SUIVI À DOMICILE DES PATIENTS SOUS ANTICANCÉREUX ORaux



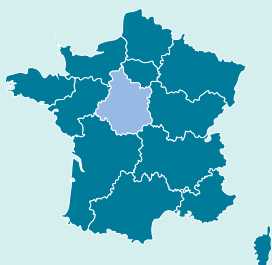
Proposer une innovation organisationnelle et financière permettant le suivi, à distance, des patients sous anticancéreux oraux, par des équipes hospitalières puis des professionnels de ville (pharmaciens d'officine essentiellement)

Porteurs du projet :

34 établissements de santé (représentant 45 sites), de toute nature juridique : 18 centres de lutte contre le cancer, 10 centres hospitaliers généraux, 3 centres hospitaliers et universitaires, 2 cliniques privées à but lucratif, 1 établissement de santé privé d'intérêt collectif autre



Partenaire : Conseil national de l'ordre des pharmaciens (AC)



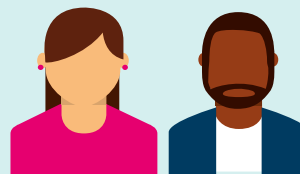
45 établissements géographiques en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur expérimenteront ce dispositif



Durée : 33 mois



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) : 33,6 M€



14 855 patients



Paru dans le Journal officiel du 09/12/2020



Financement partiellement substitutif et complémentaire : forfait à la séquence par patient, avec 3 types de séquences